

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur					
PLAN D'ACTION 2025					
Action	Description de l'action	Objectif de l'action	Résultats attendus et indicateurs	Financement demandé 2025 (année 3)	Autre co financements
021-242100410-20250926-DM20250925_15_DE					
Accusé certifié exécutoire					
Réception par le préfet : 26/09/2025 Publication : 26/09/2025					
 coordinateur-animateur	Ingénierie et animation ; garant de l'action ; personne ressource	Coordonner, impulser, donner les priorités, les lignes directrices du projet ; mettre en mouvement autour de lui	Atteinte des objectifs contenus dans la réponse à l'AMI	24 000,00 €	24 000,00 €
Poste de cheffe de service, pilotage de la CCA et partenariat	Animation de la CCA, participation aux instances partenariales de prévention des expulsions locatives	Coordonner les mesures mise en place ; participer à l'animation du partenariat autour du LDA en appui de la coordinatrice	Atteinte des objectifs contenus dans la réponse à l'AMI	3 500,00 €	3 500,00 €
Poste de captation des logements privés	Permettre la captation de logements dans le parc privé	disposer de logements autres que dans le parc public à proposer aux personnes en rue	60 logements captés en 2024	33 900,00 €	
Poste de Gestion Locative Adaptée	Gérer les logements captés d'une manière adaptée qui prenne en compte les parcours des publics et les questionnements des bailleurs privés	permettre une stabilité dans l'occupation des logements	60 logements gérés à 12 mois	33 200,00 €	
Poste de CESF	gestion de la commission d'attribution des logements + accompagnement de premier niveau	Gestion de la Commission d'attribution des logements Accompagnement à l'accès au logement Articulation avec les mesures d'accompagnement spécialisées	Stabilisation des situations locatives Travail partenarial entre l'AIS et les associations gérant des mesures d'accompagnement spécialisées dans le logement Organisation et animation de la commission d'attribution des logements	32 500,00 €	
Création d'un lieu de répit	Investissement d'une maison mise à disposition par la ville ou location d'un lieu pour permettre à des personnes dont le maintien dans le logement ou la structure d'hébergement est fragilisé par une vulnérabilité psychique et ou sociale de se maintenir dans leur parcours.	Eviter la dégradation des liens entre des locataires et des bailleurs. Eviter les mise à pied des structures d'hébergement. Désaturer l'hébergement d'urgence	Permettre la poursuite des parcours malgré un épisode compliqué ; indicateur : taux d'occupation, diminution des personnes orientées sur l'hébergement d'urgence suite à une mise à pied, diminution du nombre d'expulsions locatives suite à une dégradation des liens entre bailleurs et locataires (troubles de voisinage)	10 000,00 €	
Renforcement des diagnostics	Eviter les expulsions locatives en "allant vers" les ménages du parc privé en difficulté, faiblesse identifiée de la réponse sur ce territoire	Porter 80 diagnostics par an avant le commandement de quitter les lieux	Eviter une perte du logement pour les publics par une intervention sociale moins tardive	44 000,00 €	

Enquêtes sociales par visites à domicile	L'action repose sur plusieurs axes : le démarrage d'enquêtes sociales dans les services sociaux de droit commun du territoire (CCAS et services sociaux du conseil départemental) dès le stade du commandement de payer et le développement de pratiques dites d'Aller vers au sein des services sociaux de droit commun du territoire	Aller à la rencontre de ménages en procédure d'expulsions locatives ne répondant pas aux propositions d'aides du CCAS. . Environ 250 personnes rencontrées par an	Arrêt de la procédure d'expulsion, Diminution du nombre de situations d'expulsions locatives Diminution du nombre de situations étudiées en CCAPEX Diminution du nombre de situation au stade de l'assignation. Diminution du nombre de diagnostics	120 000,00 €	
Accompagnement des professionnels par la formation	Mettre en place des formations sur l'aller vers, la place des publics, pair-aidance...	Accompagner les professionnels dans l'évolutions des pratiques induites	45 participants aux formations "Pratiques de l'Aller vers" en 2022 250 participants au colloque "Le Logement d'abord en pratique" en 2023 70 participants aux formations "Principes du logement d'abord et outils du rétablissement" en 2024 20 participants à la formation "Accueil et intégration des travailleurs pairs"en 2024	25 000,00 €	
Ateliers premier logement/ appartement pédagogique habitat et humanisme	Préparer les personnes à leur entrée dans un logement qu'elles auront à gérer	Empêcher des arrivées délicates dans le logement par méconnaissance du comment le gérer	Ateliers suivis par 70 personnes en 2023 Inscription durable dans le logement. Faiblesse des échecs		27 430,00 €
Observatoire et études	Mise en œuvre de l'outil Synchro. Cet outil permet d'avoir une vision exhaustive du parcours des ménages sans domicile sur le territoire, en prenant en compte la situation des ménages (sans abri, hébergés en structure, hébergés chez un tiers, stade de l'octroi) et les sorties vers une solution pérenne (accès au logement autonome, IML mandat de gestion, pension de famille, résidence accueil, etc.). Les données sont actualisées de façon mensuelle et pseudonymisées, ce qui permet d'analyser le parcours des ménages. L'objectif est également de mettre en place des ateliers d'animation des données afin de partager l'observatoire social et de construire une stratégie territoriale en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.	Se doter d'une connaissance fine de la situation du non logement sur le territoire Associer les différents partenaires associatifs et institutionnels à la définition d'une stratégie territoriale de lutte contre le sans abrisme	Centralisation de 20 bases de données concernant le parcours des ménages sans domicile sur le territoire (sans abris, hébergés en structures, hébergés chez un tiers, ménages au stade de l'octroie) Effectivité des instances partenariales autour de l'analyse des données	20 000,00 €	

Evaluation annuelle	Procéder annuellement à l'évaluation de l'avancée de l'action 2024 : Réalisation qualitative du Pole ressource santé mentale et Habitat 2025 : réalisation d'une enquête qualitative auprès des travailleurs sociaux et bénéficiaires des meusres préconisées dans le cadre de la Commission de coordination des accompagnements	Disposer d'une compréhension de l'exécuté pour éclairer les orientations de l'exercice suivant	Capacité à vérifier les objectifs et à les faire évoluer si nécessaire	5 000,00 €	
Commission de coordination des accompagnements	Commission de coordination des accompagnements	Mettre en place une instance de coordination des accompagnements sur le territoire métropolitain, porté d'entrée unique pour les premières demandes d'accompagnement spécialisé/ Assurer le fonctionnement de la commission de coordination des accompagnements (10 réunions / an): préparation et suivi	Recrutement effectif du poste de secrétariat et fonctionnement de l'instance	29 750,00 €	
Pôle ressource Santé mentale et habitat	Le pôle ressource Santé mentale et habitat est un dispositif de soutien à la pratique profesionnelle qui propose 3 types d'activité : 1. Ateliers de Sensibilisation 2.Appui technique aux professionnels : 3. Mesures de co évaluation :	Eviter les ruptures dans l'accompagnement Limiter la dégradation de situations complexes Favoriser la prise en compte de la santé mentale et de la personne dans l'accompagnement Diffuser des notins clés du rétablissement auprès des travailleurs sociaux du territoire Diffuser la pair aidance sur le territoire	Nombre d'ateliers de sensbilisation réalisé Nombre de temps de synthèse réalisé dans le cadre de l'activité d'appui (environ 60 situations / an) Type de bénéficiaires (bailleurs, associations, collectivités locales) des ateliers de sensibilisation, des aappuis techniques et des co évaluations	66 000,00 €	

Renforcement de l'équipe EMAS	L'équipe EMAS est une équipe pluridisciplinaire d'intervention à domicile en santé mentale qui intervient à la demande des bailleurs et des villes de la métropole pour aller à la rencontre de personnes isolées, dans une souffrance psychique. Le dispositif s'inscrit dans le contrat local de santé et financé par 13 financeurs : Etat (ARS et DDETS), 5 bailleurs sociaux du territoire, 7 villes du CLS	Permettre l'accès aux soins des personnes en non-demande, habitant en logement autonome, Favoriser les conditions du maintien à domicile, Favoriser la continuité des parcours des personnes souffrant de troubles psychiques et éviter les ruptures dans la prise en charge, Limiter les hospitalisations, recours aux situations d'urgence et soins sous contrainte,	Diminution de la liste d'attente du dispositif Consolider l'équipe en place	27 000,00 €	
Développement d'un dispositif d'accès direct au logement pour les personnes en rue ou hébergées sur l'urgence.	La création d'un poste de travailleur social au sein de la SEDAP vient renforcer l'action du CAARUD et du dispositif TAPAJ, avec pour objectif d'accompagner les personnes dans leur recherche de logement et leur installation. Ce soutien additionnel permettra de proposer un accompagnement global, couvrant les volets santé, insertion professionnelle et sociale, destiné aux personnes sans abri confrontées à des problématiques d'addiction. Dijon Métropole prévoit de mobiliser l'enveloppe TA LDA pour financer un équivalent de 0,5 ETP de travailleur social, tout en impliquant les 5 bailleurs sociaux pour la captation de logement	Développer un dispositif permettant l'accès direct au logement des personnes sans abri	• Nombre de personnes incluse dans le logement • Nombre de logements captés auprès des bailleurs sociaux • Taux de maintien dans le logement des locataires • Signature d'une convention avec les bailleurs sociaux du territoire pour la captation de logement.	35 000,00 €	
Budget de fonctionnement (communication)				6 000,00 €	

Renforcement du dispositif ACOR			Diminution de la liste d'attente	65 000,00 €	
Maison du Rétablissement	La Maison du Rétablissement a pour mission d’offrir un lieu d’activités collectives dédié aux pratiques orientées rétablissement pour les personnes accompagnées et les professionnels des structures sociales et médico-sociales du territoire de Dijon métropole.		Dynamique collective Structuration d'un réseau de pair aidant sur le territoire Renforcement du CRPA	5 400,00 €	
Permanence socio juridique à l'ADIL	Dans le but de renforcer la prévention des expulsions et de développer « l’aller-vers », le service solidarité accompagnement dans le logement Dijon métropole met à disposition un agent pour recevoir le public en binôme avec un juriste de l’Adil afin de : - Proposer une alternative aux usagers qui ne souhaitent pas prendre rendez-vous au service social de secteur - Recevoir les locataires du parc public et les personnes isolées non pris en charges par les travailleurs sociaux de la CAF - Informer sur le FSL dans le cadre de la lutte contre le non recours et faciliter ainsi l’instruction des demandes en début de procédure (dettes inférieures à 3500€) - Évaluer la pertinence et la possibilité pour la collectivité d’organiser d’autres permanences à l’ADIL : gestionnaires FSL, ambassadeurs des droits, agents des CCAS par exemple.			3 600,00 €	
Reprise sur exercice antérieur				260 043,00 €	
Total				588 850,00 €	54 930,00 €
Financement AMI obtenu sur l'enveloppe 2023 (année 1)		406 614 €			
Financement AMI obtenu sur l'enveloppe 2024 (année 2)		0 €			
Financement AMI obtenu sur l'enveloppe 2025 (année 3)		328 807 €			
Financement AMI total sur les 3 enveloppes		735 421 €			